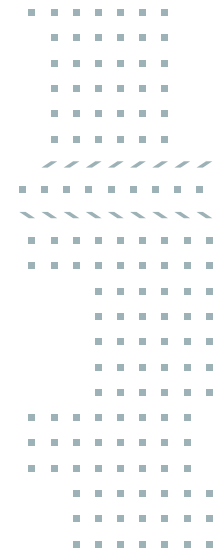
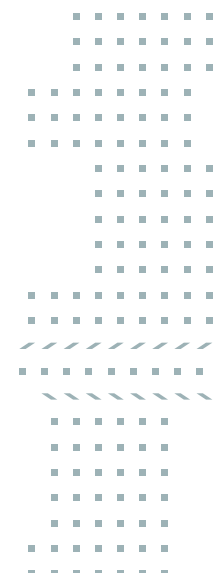




**LE SOUTIEN A
LA DEMOCRATIE
DANS LE MONDE**



4	INTRODUCTION
6	LES PARLEMENTS
8	LES ELECTIONS
10	LA MEDIATION ET LE DIALOGUE
12	LES DROITS DE L'HOMME
13	LE PRIX SAKHAROV, SON RESEAU ET SA BOURSE
14	LA SOCIETE CIVILE



INTRODUCTION

La démocratie fait partie des valeurs fondamentales de l'Union européenne, et de ces valeurs que l'Union, en vertu de ses traités, est tenue de «promouvoir dans le reste du monde».

Le Parlement européen prend une part active à l'action de l'Union européenne en faveur de la démocratie et de ses autres valeurs fondamentales, notamment le respect de la dignité humaine, la liberté, l'égalité, l'état de droit et les droits de l'homme,

C'est le cas au sein de l'UE, où il s'attache à préserver tous les droits fondamentaux des résidents.

C'est aussi vrai dans le reste du monde, où il est devenu un ardent défenseur et promoteur de la démocratie.

UN GROUPE SPECIFIQUE

Les activités du Parlement européen dans ce domaine sont coordonnées par le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections (DEG), qui est dirigé par les présidents de la commission des affaires étrangères et de la commission du développement.

Ce groupe comprend également des députés au Parlement désignés par les groupes politiques, et inclut notamment le président de la Conférence des présidents des délégations, le président de la sous-commission «Droits de l'homme» et les vice-présidents du Parlement chargés des droits de l'homme et de la démocratie.

Le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections propose des orientations politiques et assure un suivi dans les domaines suivants :

- renforcement de la démocratie parlementaire dans les pays tiers ;
- soutien aux parlements dans les Balkans occidentaux et en Turquie ;
- surveillance et suivi des élections ;
- initiatives de médiation, de facilitation et de dialogue ;
- actions centrées sur les droits de l'homme ;
- activités liées au prix Sakharov et son réseau.



UNE APPROCHE GLOBALE

En 2014, le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections nouvellement élu a adopté une approche globale en faveur de la démocratie (CDSA), qui guide désormais ses travaux.

L'objectif était de coordonner les différentes activités de soutien à la démocratie du Parlement européen de façon à ce qu'elles s'articulent de manière cohérente autour des cycles électoraux des pays tiers.

Le CDSA consiste à se concentrer sur un nombre plus restreint de pays et de régions prioritaires, mais sur de plus longues périodes.

Dans ces pays et régions, le Parlement européen fournit un soutien global à la démocratie auprès d'un certain nombre d'acteurs parlementaires, dont des élus, des fonctionnaires, des partis politiques et des organisations de la société civile. Plusieurs instruments sont utilisés, en amont et en aval du jour du scrutin.

Pour chaque pays et région prioritaire, un député du Parlement est nommé «chef de file». Cela permet de renforcer le pilotage politique de ces activités, ce qui consolide le soutien politique qui leur est apporté et accroît la visibilité du travail entrepris dans ce cadre.



LES PARLEMENTS

Le Parlement européen apporte son aide à des parlements nationaux et des assemblées régionales (sélectionnés par le DEG selon le CDSA) hors des frontières de l'Union afin de renforcer leurs capacités institutionnelles.

Il met en place un dialogue permanent avec ces institutions législatives afin d'échanger les meilleures pratiques et soutenir leur pleine participation à la vie démocratique.

L'objectif est le pilotage en commun des programmes de soutien sur mesure aux députés et aux fonctionnaires.

Les programmes comportent généralement les activités suivantes, qui peuvent être organisées au Parlement européen, dans le pays ou la région prioritaire ou dans un État membre de l'Union :

- des conférences, des séminaires et des ateliers sur des sujets spécifiques qui permettent aux députés européens de mettre en lumière les meilleures pratiques pour les députés locaux ;
- des visites d'étude, qui permettent aux députés et aux fonctionnaires locaux de se familiariser avec le travail du Parlement européen et de rencontrer des députés européens occupant des postes clés ;
- des bourses d'étude pour le personnel des parlements partenaires, afin de renforcer les capacités institutionnelles de ces assemblées.

Les programmes de soutien permettent de renforcer les assemblées parlementaires dans leurs principales fonctions, à savoir :

- la représentation des électeurs ;
- l'élaboration des lois ;
- le contrôle du gouvernement.

D'autres programmes sont dédiés à des sujets plus spécifiques, tels que la lutte contre la désinformation et les infox.

LES PAYS PRIORITAIRES

Au début de chaque législature de cinq ans du Parlement européen, le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections désigne un nombre limité de «pays prioritaires», qui seront mis au programme de travail.

La liste des pays prioritaires est revue chaque année.

À la moitié de la législature, un rapport fait le point sur l'avancée du programme et y apporte des modifications, si nécessaire, en tenant compte des événements survenus entretemps et des changements de priorités politiques du Parlement.

L'EUROPE DU SUD-EST, UNE REGION PRIORITAIRE

Bien que les priorités géographiques évoluent au fil des ans, le Parlement européen reste concentré, depuis plusieurs années, sur les Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, ancienne république yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie) et la Turquie.

L'action du Parlement européen renforce les capacités des parlements dans cette région, facilite l'examen de la législation européenne par les assemblées parlementaires des différents pays et encourage le dialogue parlementaire.

Toutes ces actions sont conformes aux objectifs politiques du Parlement européen.





LES ELECTIONS

Le Parlement européen prend une part active à l'observation des élections dans le monde.

Parce que toute élection s'inscrit dans un cycle plus large, le Parlement soutient le processus électoral dans son ensemble, de la période pré-électorale aux suites de l'élection.

OBSERVATION DES ELECTIONS

Le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections joue un rôle consultatif officiel auprès du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-président de la Commission européenne (HR/VP) lorsque celui-ci sélectionne les pays prioritaires pour des missions d'observation électorale de l'UE à long terme et désigne les chefs de ces missions.

Chaque mission d'observation électorale de l'UE est dirigée par un député au Parlement européen, qui a qualité de chef de mission. Ces missions ne sont déployées que sur invitation des autorités du pays.

Le Parlement européen envoie chaque année entre dix et douze délégations d'observation électorale à court terme dans des pays tiers. Ces missions viennent toujours appuyer une mission à plus long terme en cours dans le pays.

Ces missions à long terme que les parlementaires viennent soutenir sont :

- des missions d'observation électorale de l'UE en Afrique, en Amérique ou en Asie ;
- ou
- des missions d'observation électorale internationales dirigées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) dans des pays membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Dans ce cas, la délégation du Parlement européen se joint à des délégations d'assemblées parlementaires, telles que l'OSCE, le Conseil de l'Europe ou l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

La participation du Parlement européen renforce le poids politique de ces missions de long terme. De plus, l'expérience des députés européens en tant qu'élus enrichit l'évaluation des processus électoraux locaux.

LES DIALOGUES PARLEMENTAIRES SUR LES ELECTIONS

Outre l'observation électorale, le Parlement européen mène des « dialogues parlementaires sur les élections ». Ceux-ci se présentent sous forme de tables rondes qui réunissent des députés européens et des députés et dirigeants politiques de premier plan d'un pays tiers donné.

D'autres acteurs susceptibles de contribuer au dialogue, tels que des membres de la commission électorale locale, des représentants des forces de l'ordre, des dirigeants religieux ou de jeunes dirigeants politiques, sont également invités à y participer.

En amont d'une élection, ces dialogues portent sur les questions relatives aux préparatifs du scrutin à venir, en particulier lorsque le climat préélectoral est jugé propice à des violences. Les participants aux dialogues y traitent des discours de haine, de codes de conduite pour les partis politiques et de l'importance d'accepter les résultats électoraux.

En aval des élections, les dialogues portent sur la mise en œuvre des recommandations de la mission d'observation électorale. Ces recommandations nécessitent souvent de modifier la législation, et les parlements locaux jouent donc un rôle important dans la phase de suivi.



LA MEDIATION ET LE DIALOGUE

Depuis 2009, les députés européens sont invités à fournir des services de médiation, de dialogue et de bons offices pour soutenir l'action générale de l'Union.

En réponse à la multiplication des demandes, le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections a introduit la médiation et le dialogue comme nouveaux domaines d'activités en 2014.

Le groupe de soutien à la démocratie et d'observation des élections examine toutes les possibilités dont dispose le Parlement européen pour mener à bien ses activités de médiation, de facilitation et de dialogue, y compris les activités de soutien au cycle électoral dans son ensemble et celles qui concourent au renforcement des démocraties à long terme.

LES DEPUTES EUROPEENS COMME MEDiateURS

Les députés européens jouent différents rôles dans cette optique, y compris par :

- la diplomatie parlementaire, en agissant en qualité d'émissaires du Parlement européen pour la médiation et la prévention des conflits ;
- la participation aux groupes de travail conjoints de l'Union ;
- le renforcement du rôle des parlements dans les processus de paix à l'échelle régionale et multilatérale ;
- le développement des capacités des parlements et des partis politiques en matière de prévention des conflits ;
- la facilitation de tables rondes parlementaires ouvertes à toutes les parties intéressées ;
- l'organisation de manifestations internationales de haut niveau sur le thème de la médiation ;
- le suivi des processus de paix.

LES DIALOGUES JEAN MONNET

Nouvel outil, le dialogue Jean Monnet pour la paix et la démocratie a été mis au point pour répondre aux situations de forte tension dans un pays donné.

Organisées dans la demeure historique de Jean Monnet en France, ces rencontres rassemblent des dirigeants politiques en vue d'encourager la communication entre les parties et de parvenir à un consensus.

Leur localisation et leur format contribuent à renforcer l'exercice de la démocratie loin des caméras, et hors de Bruxelles et des capitales nationales.

Ces dialogues sont menés suivant les méthodes de travail de Jean Monnet lui-même: pragmatisme, action concrète et concentration sur le dialogue afin de parvenir à des résultats par consensus.

ACCENT SUR LA JEUNESSE: LE PROGRAMME DES JEUNES DIRIGEANTS POLITIQUES

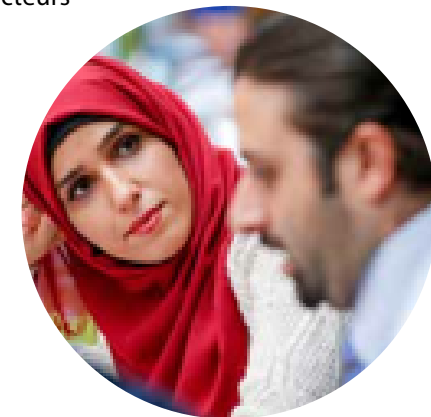
Le Parlement européen s'adresse aux jeunes politiquement engagés des pays tiers et mise ainsi sur les parlements de demain.

En 2015, le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections a mis au point un programme centré sur les jeunes dirigeants (députés, représentants de partis politiques ou acteurs de la société civile actifs sur la scène politique).

Ces dirigeants proviennent :

- de pays du voisinage européen (Maghreb, Moyen-Orient et pays du partenariat oriental) ;
- de pays prioritaires désignés par le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections ;
- de régions ayant souffert de conflits de longue durée.

Le programme invite les jeunes dirigeants au dialogue pacifique, dans le but d'instaurer la confiance et d'encourager la réconciliation. Il renforce également l'image de l'Union européenne dans le monde en tant que défenseuse de la paix et de la démocratie.



LES DROITS DE L'HOMME

Les traités européens imposent au Parlement européen, et à l'Union dans son ensemble, de défendre les droits de l'homme universels dans le cadre de leur politique étrangère et de leurs activités à l'échelle internationale.

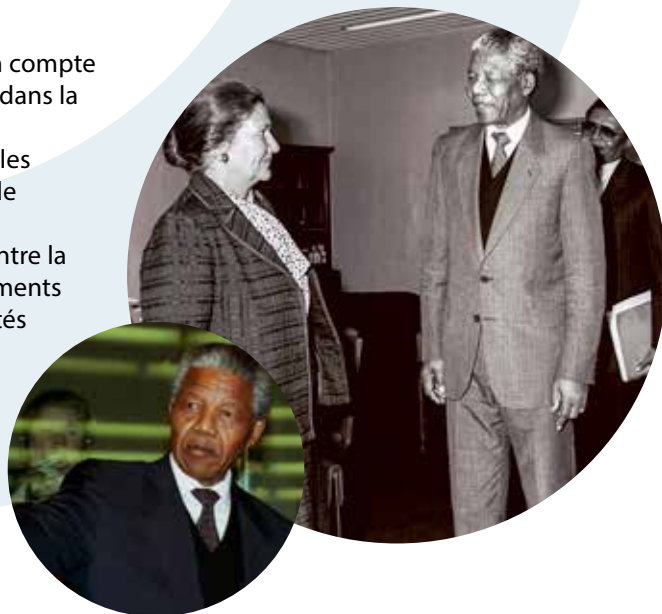
Ce travail est étroitement lié au soutien à la démocratie du Parlement dans les pays tiers, qui est une autre exigence des traités.

Les députés européens s'expriment, à titre individuel comme en tant qu'assemblée, sur les questions relatives aux droits de l'homme. Le Parlement a réagi aussi bien aux violations des droits de l'homme commises en Birmanie, à plus de 8 000 kilomètres de l'Union, qu'à celles commises en Biélorussie, qui touche aux frontières de l'Union.

Depuis plusieurs décennies, le Parlement européen assoit sa réputation de fervent défenseur des droits de l'homme, grâce aux résolutions d'urgence sur des questions relatives aux droits de l'homme qu'il adopte régulièrement et à ses activités sous la houlette du groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections.

Son action suscite une prise de conscience parmi les élus des pays tiers, et en particulier parmi ceux des pays prioritaires désignés par le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- systématiser la prise en compte des droits de l'homme dans la législation ;
- créer des réseaux avec les défenseurs des droits de l'homme ;
- renforcer le dialogue entre la société civile, les parlements nationaux et les autorités locales.



LE PRIX SAKHAROV, SON RESEAU ET SA BOURSE

Depuis 1988, le Parlement européen décerne chaque année le prix Sakharov pour la liberté de pensée à des individus ou à des organisations qui accomplissent un travail remarquable pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le lauréat est choisi par la Conférence des présidents parmi une liste restreinte, établie par les membres de la commission des affaires étrangères et de la commission du développement à partir des candidatures présentées par les groupes politiques et des députés à titre individuel.

En 2008, le Parlement européen a mis en place le réseau du prix Sakharov, un forum qui permet aux anciens lauréats d'entretenir des contacts et donne la possibilité de suivre la situation des lauréats menacés ou en danger. Tous les anciens lauréats font partie du réseau, qui est coprésidé par le Président du Parlement européen et par le dernier lauréat en date.

La bourse Sakharov offre chaque année une formation à 14 défenseurs des droits de l'homme, qui se déroule à Bruxelles et au Centre interuniversitaire européen pour les droits de l'homme et la démocratisation (EIUC) de Venise. Depuis son lancement, ce programme a permis la formation d'un groupe important de militants, qui contribuent aux travaux parlementaires en faveur des droits de l'homme. Les participants au programme sont sélectionnés en étroite collaboration avec les délégations de l'Union européenne dans le monde.



LA SOCIÉTÉ CIVILE

Conscient qu'une société civile dynamique renforce la démocratie, le Parlement européen noue des liens entre les citoyens et les parlements des pays et régions prioritaires.

Le Parlement européen s'efforce d'associer les organisations de la société civile à titre de partenaires à ses activités de soutien à la démocratie.

Différentes initiatives du Parlement européen élargissent donc le cadre de son action en direction des parlements :

- la promotion du dialogue et de partenariats entre les parlements des pays tiers et des organisations de la société civile ;
- le soutien à la société civile par la promotion du journalisme d'investigation et la protection de la liberté d'information. La lutte contre les infox et l'accompagnement des citoyens ordinaires pour qu'ils reconnaissent les histoires forgées de toutes pièces sont des activités qui occupent un part de plus en plus importante dans le travail de soutien à la démocratie ;
- l'émancipation des femmes, moteurs du changement démocratique, dans les pays tiers.



Photo credits:

Ezequiel Scagnetti: cover, pp. 4-5, 8, 10, 14-15
European Parliament: pp. 11, 12, 13
Shutterstock.com: p. 7

Pour plus d'information, y compris contacts :

www.europarl.europa.eu/globaldemocracysupport

